



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

brevet des collèges

Question écrite n° 38241

Texte de la question

M. Jean-Michel Couve * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les demandes exprimées par l'Association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG) concernant le projet ministériel de réforme du brevet de collèges. Opposée au remplacement de l'épreuve écrite d'histoire-géographie-éducation civique par une évaluation en contrôle continu, l'APHG souligne que ces disciplines jouent un rôle essentiel dans la formation civique et culturelle de tous les élèves en développant leur esprit critique et en leur donnant la maîtrise de la lecture et de l'expression écrite. C'est pourquoi elle souhaite d'une part la pérennisation de l'épreuve écrite de ces matières au brevet des collèges et d'autre part le maintien de l'horaire actuel de trois heures 30 pour le bloc histoire-géographie-éducation civique dans toutes les classes de troisième. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

L'organisation des examens et concours fait l'objet d'une attention constante, afin de veiller à ce qu'elle ne soit pas d'une lourdeur excessive qui aboutit parfois à désorganiser le temps d'enseignement. Dans le cadre d'une réflexion globale menée à ce sujet, des propositions avaient été formulées s'agissant du diplôme national du brevet, qui visaient notamment à remplacer l'épreuve écrite terminale d'histoire-géographie - éducation civique par une évaluation sous forme de contrôle continu, telle qu'elle existe pour l'ensemble des disciplines enseignées au collège. Cette proposition n'est pas retenue et l'épreuve écrite d'histoire-géographie - éducation civique est donc conservée sous sa forme actuelle. Par ailleurs, cette discipline bénéficie toujours d'un volume horaire de trois heures trente en classe de 3e.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Couve](#)

Circonscription : Var (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38241

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2004, page 3114

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4477